

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7586
14 novembre 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 14 NOVEMBRE 1966, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA JORDANIE

J'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, d'appeler l'attention du Conseil de sécurité sur le grave état de choses résultant de l'acte patent d'agression que les forces armées israéliennes ont commis le 13 novembre 1966.

1. A 6 h 15 environ, des forces armées israéliennes de l'effectif d'une brigade et appuyées par une escadrille d'appareils à réaction Mirage, de l'artillerie lourde, un grand nombre de véhicules pour transport de personnel et plus de 20 tanks, ont franchi la ligne de démarcation de l'armistice. La force d'envahissement avait pour objectif de détruire des villages et hameaux arabes au sud de Hebron. En particulier, les villages d'El Samua et de Rafaat ainsi que le poste de police de Rajm Al-Madfaa ont été soumis à un bombardement aérien. Le village de Rajm Al-Madfaa a été aussi, de même que le village de Tawawani, pris sous le feu de l'artillerie lourde israélienne.

2. Des détachements de l'armée et de l'aviation jordaniennes ont engagé le combat avec les envahisseurs israéliens et ont arrêté leur progression.

3. La Commission mixte d'armistice a, à deux reprises, invité les autorités israéliennes à cesser le feu et à se retirer du côté israélien de la ligne de démarcation de l'armistice, mais les autorités israéliennes ont refusé de le faire jusqu'à ce qu'une résistance résolue les eût contraintes à battre en retraite.

4. Le Conseil de sécurité sera informé des lourdes pertes de vies humaines et des graves dommages matériels causés par cet acte brutal et aveugle d'agression, dès qu'un rapport définitif aura été reçu.

5. Mon gouvernement a déjà demandé une réunion d'urgence de la Commission mixte d'armistice jordano-israélienne, et des enquêtes sont en cours.

6. En commettant cet infâme coup de main contre la population et les biens civils, Israël a ajouté un maillon de plus à la longue chaîne des actes de guerre contre le peuple arabe. Nous avons mis le Conseil en garde, lors de sa dernière réunion, contre l'agression israélienne imminente, et cet acte anarchique prémédité a prouvé que notre avertissement était fondé.

7. Les autorités israéliennes se sont vantées, comme à l'ordinaire, de cet acte criminel et en ont assumé la responsabilité. En conséquence, nous appelons l'attention du Conseil de sécurité sur la situation critique que connaît actuellement la région. A moins que le Conseil ne prenne immédiatement des mesures préventives, des actes analogues de banditisme international sont donc susceptibles de se poursuivre contre le peuple arabe et peuvent avoir de très graves conséquences.

8. La Commission mixte d'armistice est actuellement saisie de la question et nous nous réservons de demander que le Conseil de sécurité se réunisse d'urgence pour examiner d'autres mesures à prendre.

9. Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre à tous les membres du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
de la Jordanie,
(Signé) Muhammad H. EL-FARRA

